



GRÉGORY PHILIPPIN,
Bourgmestre

Un service supplémentaire à la population

Page 2



Près de 4.000 000 €
pour rénover les routes

p. 10

Ne perdez plus rien,
simplifiez-vous la vie

p. 17

La tête de l'emploi

p. 19

Depuis le 1^{er} mars, un agenda on line vous permet de prendre rendez-vous au service population.

Un service supplémentaire à la population

Pour diverses raisons pratiques ou légales, notamment en matière de délivrance de cartes d'identité, passeports ou permis de conduire, les citoyens doivent se rendre dans les locaux du service

population. Afin d'optimiser le service, la commune d'Ans innove et a créé depuis le 1^{er} mars 2021, un système d'agenda en ligne. Il suffit par le biais de l'e-guichet de prendre un rendez-vous en spécifiant

l'objet de la demande. La prise de rendez-vous en ligne reste bien évidemment toujours possible 04 247 72 11. (Accueil)

La plateforme e-guichet

Grâce à cet outil, évitez les déplacements inutiles et limitez les risques d'exposition au virus. Vous pouvez utiliser l'e-guichet pour :

Commander des documents administratifs ou d'état civil ;

! Déclarer un changement d'adresse dans la commune ;

! Déposer son Curriculum vitae au service du personnel ;

! Inscrire un enfant en classe d'immersion anglaise ou néerlandaise ;

! Inscrire un bébé à la crèche ;

! Demander l'autorisation pour l'abattage d'arbres ;

! Demander une carte de riverain ;

! Déclarer un chien potentiellement dangereux ;

Cette liste n'est pas exhaustive



Comment faire ?

Pour se rendre sur cette plateforme, il suffit de taper le lien suivant <https://ans.guichet-citoyen.be/> ou se rendre directement sur le site de la commune d'Ans (www.ans-commune.be) et cliquer la fonction e-guichet. Pour finaliser la demande de documents, il est nécessaire de créer un compte personnel soit avec

un identifiant et un mot de passe, soit par identification avec un lecteur de carte d'identité, ou encore avec l'application « itsme ». Un mail sera alors envoyé au demandeur indiquant les détails relatifs à la réception des documents ou formulaires demandés. Le paiement de certains documents se fait par virement bancaire.

Enfin, l'e-guichet dispose également d'un lien vers l'application « mon dossier ». Il est possible par ce biais d'imprimer les principaux certificats administratifs à domicile.



Pour information, un photomaton est accessible au public dans le couloir de l'Administration communale. Les photos qui y sont réalisées sont conformes pour tous les documents officiels.

Protégez-vous, protégez-nous...

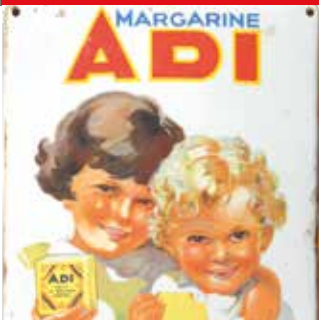




Sommaire :

l'E-guichet se dote d'un agenda on line pour prendre rendez-vous.....	p 2
Sommaire.....	p 3
De nouveaux quartiers, de nouvelles dénominations de voiries.....	p 4-5
Bien-être animal, convention entre l'asbl Mustela et la commune.....	p 6
Avis à la population.....	p 7
Le taxi social à Ans, un service accessible également dans le cadre de la vaccination contre le Covid.....	p 8
Ils se sont dit oui	p 9
Près de 4.000.000€ pour rénover les routes communales en 2021	p 10-11
Lutte contre le réchauffement climatique : tous concernés.....	p 11
Prestations de Serment.....	p 12-13-14-15
Avec les beaux jours qui reviennent renait le besoin de jouer dehors.....	p 16
Ne perdez plus rien et simplifiez-vous la vie !	p 17
Réouverture des salons de coiffure et autres métiers de contact.....	p 18
CPAS / la tête de l'emploi.....	p 19
Le CPAS peut vous aider / Agenda.....	p 20
Le fort de Loncin - Bibliotheca - chèques commerce.....	p 21
Collecte des déchets verts.....	p 22-23
11 millions de raisons.....	p 24

Site de la commune d'Ans : www.ans-commune.be



EDITEUR RESPONSABLE : F - J. SANTOS REY | ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANS | ESPLANADE DE L'HOTEL COMMUNAL 1 - 4430 ANS | TEL. 04 247 72 11
CONCEPTION - REALISATION : UNIMEDIA EDITIONS SA | RUE JOBA 9 - 4053 EMBOURG | TEL. 04 224 74 84 | INFO@UNI-MEDIABE



Protégez-vous, protégez-nous...





Grégory Philippin,

Bourgmestre

De nouveaux quartiers, de nouvelles dénominations de voiries dédiées à notre passé minier et aux Hommes et aux Femmes qui ont marqué notre commune

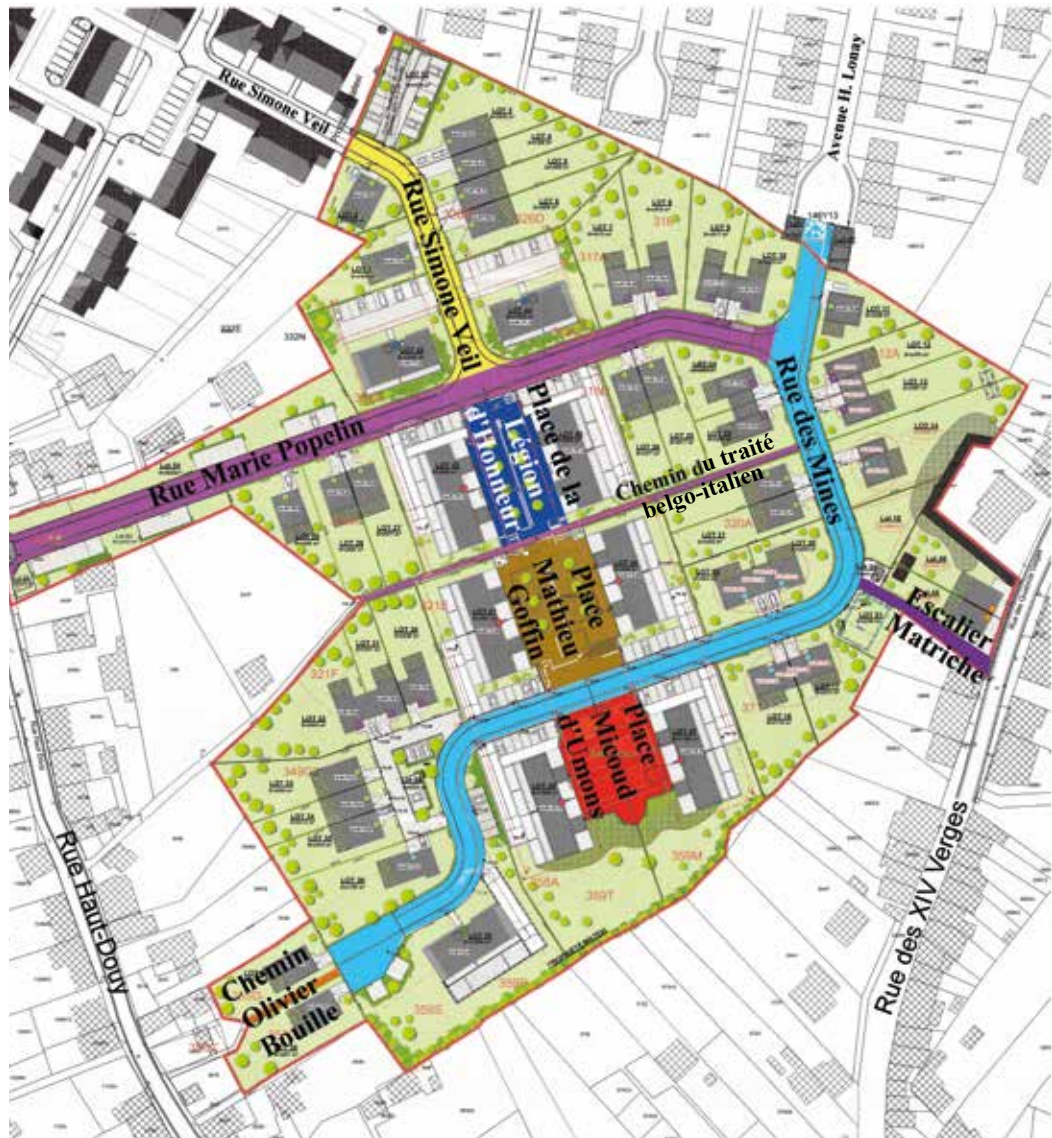
Ce projet engendre un subside pour le quartier de 1.2 million d'Euros venant de la Région wallonne dans le cadre de la revitalisation urbaine.

Attardons-nous sur le futur **quartier du Haut Douy** qui vient de se voir attribué, lors du dernier conseil communal, de nouveaux noms de rues, en lien avec son passé minier.

Place Micoud d'Umons : du nom du préfet de l'Ourthe en 1812. Il s'illustra dans la mise en place d'une caisse de prévoyance en faveur des mineurs et leurs familles victimes des risques du métier et plaida cette cause auprès de l'empereur Napoléon qui signa un décret le 26 mars 1813.



MATHIEU GOFFIN.



Place Mathieu Goffin, en hommage au fils d'Hubert Goffin qui, avec son père, malgré son jeune âge (12 ans en 1812), s'est illustré lors de la catastrophe du Beaujonc

en décidant de rester, au moment de l'irruption des eaux dans les galeries minières, afin de sauver les mineurs pris au piège.

Place de la Légion d'Honneur, laquelle fut décernée, le 22 mars 1812, à Hubert Goffin, 1^{er} ouvrier à la recevoir



Protégez-vous, protégez-nous...

Rue des Mines, en référence aux puits de mine présents sur le territoire ansois

Chemin du Traité Belgo-Italien, il rend hommage aux très nombreux Italiens qui, dès 1946, sont venus travailler dans nos mines

Chemin Olivier Bouille, en référence au propriétaire de l'ancienne paire Bouille qui fit œuvre de mécénat sur la commune

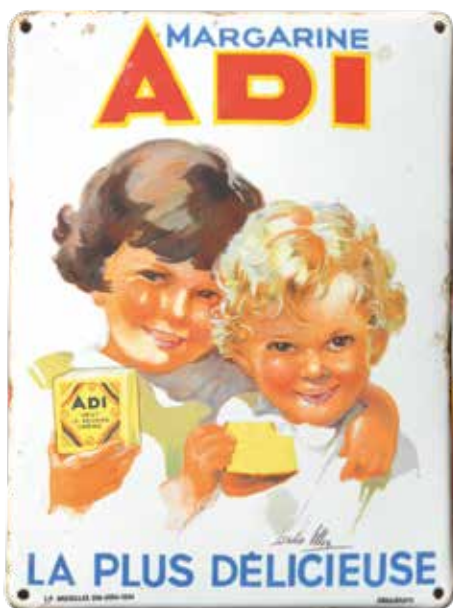
Dans un souci de féminisation des noms de rues :

La rue **Simone Veil** sera prolongée tandis que celle en communication directe avec elle portera le nom d'une autre personnalité en lien avec la lutte pour l'égalité de traitement et le combat social soit la «**rue Marie Popelin**» : Marie Popelin (1846–1913) est une juriste, institutrice, directrice d'école et féministe belge, première femme docteur en droit de Belgique, en 1888. En 1889 et 1890, le refus des juridictions belges de lui faire prêter le serment d'avocat en raison de son genre est à l'origine de l'affaire qui porte son nom et de la création, en 1892, de la Ligue belge du droit des femmes ;

Et enfin, l'**Escalier Matriche** fait référence à un lieu-dit, présenté sur la carte ancienne de Vander Maelen de 1850

Deux nouvelles voiries vont également sortir de terre à Loncin.

Elles s'appelleront respectivement :



Rue de la Margarinerie : à Loncin étaient installées les importantes usines de la « Margarinerie Adi » (1936–1965). N'hésitez pas à aller écouter sur YouTube (<https://www.youtube.com/watch?v=mYREs4QVapA>), Charles Trenet qui chante les bienfaits de la margarine Adi

Rue Hubert Joris : entrepreneur, fondateur de la « Fabrique Liégeoise de

Lampes de Sureté » installée à Loncin (1906–1972), qui au sommet de sa splendeur, exportera dans le monde entier ses lampes de mine.



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

Protégez-vous, protégez-nous...





Grégory Philippin,

Bourgmestre en charge du Bien-être animal

Bien-être animal :

Après la SRPA et le CREAVES,
une convention entre l'asbl
Mustela et la commune d'Ans ...

Depuis l'entrée en vigueur du Code wallon du bien-être animal en 2019, le rôle des communes est devenu très important en tant que relais entre les animaux et les refuges.

C'est dans cet état d'esprit que Ans a, lors de son Conseil communal du 1^{er} mars, validé une convention à titre gratuit avec l'asbl Mustela un refuge pour furets.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, diverses initiatives ont déjà été prises au niveau local à travers notamment des opérations de stérilisation de chats sauvages, la commune d'Ans s'est aussi dotée d'un parc canin et s'occupe du nourrissage adapté des oiseaux aquatiques de ses étangs... Plusieurs autres projets sont d'ailleurs à l'étude.

En pratique, Mustela est une asbl créée en 2007 dont l'objectif est de créer un refuge pour les furets abandonnés, blessés ou trouvés sur la voie publique. L'équipe est constituée de 4 administrateurs et



16 bénévoles qui se relaient auprès des furets récupérés pour entretenir les cages et sociabiliser les petites boules de poils. Ces bénévoles participent aussi de manière didactique à des salons animaliers afin d'expliquer au grand public les besoins des furets, leurs avantages et leurs inconvénients.

Le rôle de l'Asbl sera de fournir aux furets qui leur sont confiés par la commune, un hébergement adapté, de rechercher le propriétaire de l'animal si celui-ci est pucé et de prendre en charge les soins vétérinaires de l'animal si besoin est. L'objectif est également de resocialiser l'animal afin de pouvoir le proposer à l'adoption.

En effet adopter un ferret ne doit pas se faire sur coup de tête, il s'agit d'un petit carnivore domestique qui **ne peut** se contenter de vivre en cage. Un minimum de balade hors cage est nécessaire à son épanouissement.

Sans cela l'animal peut très vite devenir agressif par manque de sociabilisation ce qui engendre une incompréhension des propriétaires et malheureusement des abandons. Son coût en matière de nourriture et de soins peut également être dissuasif...

La commune d'Ans est désormais une des premières communes wallonnes à collaborer officiellement avec cette Asbl dédiée à la protection du ferret. Pour tous renseignements : 0499/63 14 51 – Mail : contact.mustela@gmail.com

Mustela

Siège social : 421 Rue de l'Yser
4430 Ans, Belgique.

Tél : +32 (0)492/ 88. 86. 09.

www.refuge-mustela.be

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Protégez-vous, protégez-nous...

Avis à la population :

(communication de l'AVIQ en date du 12 mars 2021)

Votre vaccination en 6 questions & réponses.

A partir de ce mois de mars, en respectant un ordre de priorité, toutes les personnes non encore vaccinées contre la COVID-19 recevront une invitation par courrier pour se faire vacciner dans un centre de vaccination. Les invitations seront également envoyées par SMS et e-mail pour celles et ceux qui ont un jour donné leurs coordonnées numériques au registre national. Il vous est toujours possible de compléter ces données à tout moment (voir point 6). Voici les réponses à 6 questions pratiques :

1. Quand recevrez-vous cette invitation ?

Les 53 centres de vaccination ouvriront progressivement pendant le mois de mars. Dans ces sites, répartis sur toute la Wallonie, toute la population adulte qui le désire y sera vaccinée gratuitement au cours des mois à venir. Sans tenir compte d'éventuels imprévus – et principalement de livraison des vaccins – tout le monde sera invité à se faire vacciner et recevra la première dose de vaccin entre mars et juin. Plus précisément, vous recevrez une lettre de convocation par la poste et, en plus de cette lettre et pour autant que vos données soient à jour dans les bases de données fédérales, vous recevrez également un e-mail et un SMS avec le même message. Le système a été conçu pour éviter de vous inviter si cette vaccination a déjà été faite et est bien encodée dans Vaccinnet+. Les interférences n'étant pas toujours évitables, si malgré tout vous deviez recevoir une convocation alors que vous êtes déjà vacciné, n'en tenez pas compte. Chaque personne aura le choix d'un centre de vaccination qui lui convient, sachant que le rendez-vous pour la deuxième dose devra être fixé dans le même centre. Si votre centre de vaccination de prédilection ne devait pas être disponible au moment souhaité, vous avez le choix d'un centre alternatif ou vous pouvez postposer quelque peu votre rendez-vous.

2. Que dit l'invitation ? La première page est un billet électronique avec un code à barres et un code QR ainsi qu'un lien

vers un site Web où vous pouvez prendre votre rendez-vous : <https://jemevaccine.be>. Vous devez l'emporter avec vous au centre de vaccination. Donc ne la perdez pas. Sur la deuxième page, vous trouverez la procédure à suivre. La troisième page contient des informations pratiques quant à la vaccination.

3. Que devrez-vous faire avec l'invitation ?

Dans la lettre, l'e-mail ou le SMS, vous serez invité à vous inscrire dans un centre et à préciser une date/heure précises. Le système vous aidera aussi à prendre le rendez-vous pour la deuxième dose qui sera aussi planifié quelques semaines plus tard, en fonction du vaccin utilisé. Cela signifie que vous pourrez fixer les deux rendez-vous en ligne ou par téléphone. Ceci est important afin que le centre de vaccination sache à combien de personnes il peut s'attendre et qu'il puisse s'organiser en conséquence. Si vous vous inscrivez en ligne en surfant sur le site jemevaccine.be vous pouvez éviter d'avoir à retaper ce code de 16 caractères en scannant le code QR sur la lettre, ce qui vous mènera automatiquement à une page Web où votre code sera déjà saisi.

L'AVIQ a également pensé aux citoyens qui ne n'ont pas accès à internet : l'invitation papier contiendra également le numéro vert : **0800 45019** que vous pourrez appeler pour fixer votre rendez-vous.

4. Que faire si vous avez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination ?

Renseignez-vous auprès de votre commune. Beaucoup d'entre-elles ont la possibilité de vous orienter vers des moyens de transport particuliers ou de vous aider. Si malgré tout aucune solution n'émerge, prévenez votre médecin traitant ou les services sociaux qui vous assistent habituellement pour solutionner cette difficulté. Vous pouvez toujours vous faire accompagner par un membre de votre famille en cas de nécessité.

Bon à savoir : Vos lignes TEC seront gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation

et de votre date de rendez-vous. Bon à savoir : L'ensemble des autorités du pays mettent en place les réglementations nécessaires afin de permettre aux travailleurs de prendre un congé de circonstance ou une dispense de service payé le temps de se faire vacciner.

5. Que faire si vous ne voulez pas vous faire vacciner ?

Nous aspirons tous à retrouver un mode de vie habituel et espérons que vous accepterez l'invitation à vous faire vacciner. Pour obtenir une immunité de groupe, près 70 % de la population devrait être vaccinée contre le virus corona. Il n'est pas obligatoire de se faire vacciner : chacun a le libre choix. Néanmoins il y a peu de raisons de ne pas se faire vacciner. Seul un nombre limité de personnes ont des contre-indications à se faire vacciner. N'hésitez pas à questionner votre médecin traitant. Ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner sont invités à l'indiquer quand ils reçoivent l'invitation, afin de libérer leur place pour un autre citoyen qui attend son tour. Vous pouvez indiquer que vous ne souhaitez pas de vaccin aussi bien via le lien dans l'invitation que via le numéro de téléphone qui se trouve dans l'invitation. Attention, cette décision est définitive. Vous ne recevrez plus de nouvelle offre pour vous faire vacciner dans le cadre de cette campagne de vaccination gratuite 2021.

6. Comment compléter mes informations au niveau du Registre national ?

Les moyens de communication utilisés dépendent des informations disponibles au Registre national. Chaque citoyen peut gérer, lui-même, ces informations de contact. Si vous souhaitez également recevoir l'invitation par mail ou GSM, assurez-vous que le registre national dispose bien de ces informations vous concernant. Ci-après le lien vers une capsule vidéo expliquant comment vérifier, modifier ou compléter ses informations de contact à tout moment! <https://view.genial.ly/603a8a3706cc940cfac3991c> En toutes hypothèses, une invitation papier vous sera toujours envoyée.

Protégez-vous, protégez-nous...



Coronavirus Covid 19 : Vous éprouvez des difficultés pour vous faire vacciner, les Services communaux sont là pour vous aider...

Comme évoqué dans l'avis à la population émanant de l'AVIQ en page 7, la campagne de vaccination débutée le 5 janvier, vient de connaître, en ce mois de mars 2021, un coup d'accélérateur à l'initiative de nos autorités supérieures.

Le Collège communal ansois a pris plusieurs initiatives afin que l'ensemble de la population puisse avoir accès à la vaccination.

SERVICE SOCIAL : CPAS :

Si vous n'avez pas accès à Internet pour enregistrer et confirmer votre rendez-vous au centre de vaccination, le Service social de la commune d'Ans pourra vous aider dans vos démarches.

Pour tous renseignements :
04 247 72 94 – 04 247 72 76

Si vous êtes dans l'impossibilité matérielle de vous rendre sur le site de vaccination, le taxi social du CPAS d'Ans pourra vous y aider. Dans cette logique, ce seront les services du CPAS d'Ans qui effectueront les démarches informatiques afin de fixer le rendez-vous de la vaccination en tenant compte des disponibilités du personnel présent.

Pour tous renseignements :
04 247 74 50.
martine.ninane@ans-cpas.be



CENTRE DE VACCINATION Liège Airport - Rue de l'Aéroport - Bierset

Quelles lignes ?

- 53 Saint-Lambert - Grâce-Hollogne - Jemeppe
- 57 Guillemins - Bierset (Liège Airport)
- 85 Liège - Bierset - Stockay - Amay - Huy

Quels arrêts ?

Bierset, Liège Airport à 1 min (100m)

Quels horaires ?

Consulter les horaires des lignes [53](#), [57](#) et [85](#)

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !

ANSINFOS

TEC

Une question ? LETEC.BE 04 361 94 44 @LETETECOFFICIEL



Protégez-vous, protégez-nous...

« Ils se sont dit oui »



Le 23 janvier 2021
Les époux MAHMUD-KAVLAK



Le 13 février 2021
Les époux GUSTIN-CLEMENT



Le 20 février 2021
Les époux BEN ZARROUK-BOUTALEB

Et depuis, nous nous sommes adaptés...

La vie et l'amour continuent...

En attendant un retour à la vie normale le plus vite possible...

Protégez-vous, protégez-nous...





Walther Herben,

Premier Echevin en charge
des Travaux et de l'Environnement

Près de 4.000.000 €
pour rénover les routes
communales en 2021

Dans le cadre du PIC 2019–2021, débutent en ce mois de mars, les travaux de rénovation de routes communales qui en ont grand besoin, parmi lesquelles l'avenue Henri Lonay, **perpendiculaires comprises**, le quartier des Fauvettes, Alouettes, Verdiers, les rues de la cité Terwagne, à Loncin, les rues de l'Egalité, Adolphe Anten, Général Modard, du Béguinage et Lambert (enlèvement des pavés), Branche Planchard, Coq Fontaine et Président Wilson.



rue Coq Fontaine

Ces travaux, évalués dans un premier temps à 1.500.000 €, ont été confiés à l'entreprise « Marcel BAGUETTE », au montant de **919.213,02 €, TVA comprise**.

Les riverains des rues concernées ont été ou seront avertis de la date précise

du début du chantier dans leur rue, au fil de l'avancement des travaux.

Mais ce n'est pas tout : dès l'automne 2021, si les conditions climatiques le permettent, la 2^e phase de ce Plan d'Investissement Communal débutera avec, au programme, les **rues de la Ferme, du**

Tilleul, de l'Abbaye, des Forges, Marie Curie, Petite Ville, Francisco Ferrer, Sous-le-Bois, Louis Debrouckère, de la Coopération, outre deux projets de « mobilité douce » avec un aménagement « piétons » le long de la rue Lambert Dewonck et un aménagement « piétons/cyclistes » le long de la rue de Waroux, avec réfection de la chaussée entre la rue de la Résistance et le carrefour avec l'avenue Everard de Harzir.

Pour cette deuxième phase, c'est un budget de près de 3 millions d'€ qui est prévu, de sorte que, sur l'année 2021, ce sont quelque 4 millions d'€ qui seront consacrés à la rénovation des voiries communales.

Nous sommes évidemment bien conscients que d'autres rues de notre Commune mériteraient aussi d'être rénovées. Rassurez-vous, elles auront leur tour. Dans quelques mois, nous devons élaborer le Programme d'Investissement Communal 2022–2024. Nous veillerons à y affecter les moyens de rétablir, partout dans notre Commune, un **réseau routier sûr et confortable pour tous les Ansois**.

10

ANSINFOS

Conteneurs à puce : ressaisissons-nous !

L'expérience de ces deux premiers mois me conduit à constater, avec tristesse et déception, qu'une **petite partie de la population n'a pas encore compris ni l'intérêt, ni le fonctionnement du système**

de collecte des déchets ménagers par conteneurs à puce.

Ce ne serait pas bien grave si, par des **comportements insensés**, ces per-

sonnes n'empoisonnaient pas la qualité de vie de leurs voisins, en **polluant leur environnement**.



Protégez-vous, protégez-nous...

Qu'elles sachent que **ce passage aux conteneurs à puce**, justifié par le seul souci écologique, était, **reste et restera inéluctable et irréversible**.

Qu'elles sachent qu'en se donnant simplement la peine d'un peu trier, **ce système n'est ni plus contraignant, ni plus cher** que le précédent, ni que dans les autres communes qui nous entourent. Qu'en effet, même en cas de dépassement des quotas « gratuits », le coût des kilos excédentaires n'a rien d'excessif (**100 kilos de déchets organiques en trop = 8€**) et ne justifie en tout cas pas de polluer partout.

Qu'elles sachent que **notre plus vif souhait est que personne ne doive payer le moindre kilo ou la moindre levée**

supplémentaire et que le calcul de couverture des coûts, en application de la règle du coût-vérité, a d'ailleurs été fait sans compter ni sur des kilos, ni sur des levées supplémentaires.

Qu'elles sachent qu'en jetant leurs déchets dans la nature, dans les poubelles publiques et autour des bulles à verre ou en déposant n'importe quoi dans les conteneurs à vêtements ou dans les composts collectifs, **elles se pénalisent elles-mêmes et, surtout, toutes celles et tous ceux qui**, aujourd'hui comme hier, **respectent les règles élémentaires qu'impose la vie en société**.

Qu'elles sachent enfin que nous les poursuivrons sans relâche, avec des moyens



renforcés pour les identifier et pour les sanctionner sévèrement.

L'intérêt général, la propreté et la salubrité publiques sont à ce prix. **Rien ne justifie d'abandonner ses déchets !**

Lutte contre le réchauffement climatique : tous concernés !

« Il faut que les gens soient conscients des risques climatiques qu'ils encourent ».

Ainsi s'exprimait dernièrement Franz Timmermans, Vice-Président de la Commission européenne, dans les colonnes de « L'Echo », insistant sur le coût de l'inaction climatique, tant des pouvoirs publics que des particuliers.

A Ans, on n'a pas attendu ce vibrant appel pour agir puisque, dès 2013 déjà, un plan de lutte contre le réchauffement climatique a été mis en place sous le nom de POLLEC (Politique Locale Energie-Climat).

La commune s'était alors engagée, par diverses actions ciblées, à diminuer de 20% sa production de CO₂ (gaz carbonique, principal gaz à effet de serre) pour 2020 par rapport à l'année de référence qu'était 2006. Et, sur base de l'évaluation qui en a été faite, validée par la Convention des Maires, la commune a réussi son objectif en intégrant dans son résultat le passage de 120 à 90 km/h de la vitesse autorisée sur tout l'échangeur de Loncin.

Mais il ne s'agissait là que d'une étape. Désormais, par décision de notre Conseil communal, nous nous sommes engagés à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de **40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030**. Afin de traduire cet engagement politique en mesures et projets concrets, nous devons soumettre, en 2022, un **Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)** décrivant les actions clés que nous envisagerons d'entreprendre.

Pour élaborer ce plan, nous avons déposé, en novembre dernier, une **candidature** auprès de la Région wallonne, en vue d'obtenir des **subsidés permettant l'engagement d'un « coordinateur PAEDC » et la réalisation d'investissements dans les thématiques liées à ce plan**.

Cette candidature a été retenue par le Gouvernement wallon. **Le coordinateur est désormais engagé et planche sur l'élaboration du plan d'action, ainsi que sur l'affectation optimale des 75.000€ de subsidés d'investissements à charge de la Région**.

Selon les spécialistes, si nous ne parvenons pas à réduire nos émissions de gaz à effet de serre à zéro d'ici à 2050, **les**

effets du réchauffement et du dérèglement climatiques seront bien pires que ceux de la pandémie actuelle.

Le combat entamé vise donc à éviter un véritable désastre et il importe que chacun contribue à l'effort selon ses moyens, si modestes soient-ils.

A Ans, cet effort, entamé dès 2013, s'intensifiera donc dès maintenant et durant les 10 années qui viennent avec, comme première concrétisation, l'installation toute prochaine de bornes publiques de recharge pour voitures et vélos électriques.



Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be - Contact : Fatna Bounir - 04 247 72 49 | Courriel : fatna.bounir@ans-commune.be

Protégez-vous, protégez-nous...





Nathalie Dubois, *Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance*

Prestation de Serment

Dans la foulée de la prestation de serment des 23 enseignants, le 10 décembre 2020, la salle du Conseil ouvrait à nouveau ses portes, à 33 enseignants du réseau communal ansois en ce début d'année.

Ce 13 janvier, c'est devant l'Echevine de l'Instruction publique, Nathalie Dubois et le Bourgmestre, Grégory Philippin, que 29 jeunes filles et 4 jeunes gens prêtaient serment.

Outre le fait d'être une condition imposée par la loi, cette prestation permet surtout à chacun de marquer son respect pour les valeurs fondamentales belges.

Une longue et fructueuse carrière à tous ces jeunes gens motivés qui participent au développement harmonieux des jeunes écoliers!



▶ ABDI Nabila



▶ ABSIL Sarah



▶ BELET Caroline



▶ CLAESSEN Megane





▶ COIRAZZA Emilie



▶ COLLETTE Manon



▶ DAMOISEAU Laurence



▶ DELHEZ Alison



▶ DELISSEN Filip



▶ DESMAREY Daria



▶ DRICOT Quentin



▶ ERCAN Sukruye



▶ GILIS Jessica



▶ GOVONI Tiziana

Protégez-vous, protégez-nous...





▶ GROSZMANN Thomek



▶ KLEYNEN Ludivine



▶ LEENDERS Joyce



▶ LOGNOUL Emilie



▶ MORIAS Manon



▶ NIJS Jennifer



▶ ÖDEMIS Sibel



▶ PANZA Laura



▶ PAULUS Alexandra



▶ PHILIPKIN Laura





▶ PIERRET Romain



▶ RABHIOUI Ranya



▶ RODRIGUEZ MONTERO Alicia



▶ SMITTEN Andrea



▶ SPECKENS Clara



▶ STEVART Justine



▶ VANDERSMISSEN Elodie



▶ WANUSZKA Blandine



▶ ZEIMERS Valentine

Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.
 Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be -
 Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.
 Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32
 Courriel : jerome.renette@ans-commune.be





Philippe Saive,

Echevin de la Culture et des Sports

Avec les beaux jours qui reviennent renaît le besoin de jouer dehors

A la Cave de Ludo, la ludothèque d'Ans, vous trouverez un choix important de jeux en bois et de jeux d'extérieur. Le billard hollandais, le passe-trappe, le Kubb, le Mölkky, le croquet, le puissance 4 géant, le foot aimanté, le circuit d'eau 'Aquaplay', les ballons sauteurs n'en sont que quelques exemples. Ils font aussi bien la joie des petits que celle des moins jeunes. Ils se jouent avec des règles simples ou inventées. Ambiance assurée. Notre gamme est fort étendue mais il est vivement conseillé de les réserver tant leur succès est important.

Telle une caverne d'Ali Baba, notre ludothèque possède également une collection très fournie de jeux de société, choisis selon des critères de qualité ludique avec pour objectifs la détente, mais aussi la convivialité et les relations intra-familiales. Les jeux classiques côtoient de nombreuses créations aux principes innovants. Il y en a pour tous les âges,



même pour les tout-petits. Mentionnons enfin que nos richesses en jeux pédagogiques font le bonheur des professionnels de l'éducation mais sont accessibles à tous.

Conditions principales : inscription gratuite – 0,5€ par jeu (par semaine pour les jeux surdimensionnés ou d'extérieur, par 2 semaines pour les autres) – maximum 5 jeux à la fois.

Un catalogue photos des jeux surdimensionnés et d'extérieur ainsi qu'une liste de tous les jeux en collection peuvent être demandés par mail à cave.de.ludo@gmail.com, avec l'assurance que votre adresse mail ne sera pas utilisée à des fins autres que le bon fonctionnement de la ludothèque.

Ouverture : les mercredis de 14 h à 16 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h 45 (sauf, pour 2021, les 27 mars, 15 mai, 24 juillet, 13 novembre et 25 décembre).

Venir en début de séance vous permet de faire un choix plus confortable et de bénéficier d'un accueil plus personnalisé.

Mesures sanitaires : outre les mesures classiques et dans l'objectif de donner l'accès à notre précieuse activité au plus grand nombre, nous demandons de limiter votre visite à 1/4 h et à 1 personne par famille, nos locaux étant relativement étroits.



Les 5 bibliothèques d'Ans sont accessibles selon leur horaire habituel et sans réservation... ne boudez pas votre plaisir de vous évader avec un bon livre....

Cave de Ludo : à la bibliothèque Soreil, rue W. Jamar, 168 4430 Ans

Une petite bouffée d'oxygène pour les clubs sportifs ansois

Suite aux difficultés rencontrées au niveau sportif, le Conseil communal du 1^{er} mars dernier a octroyé, anticipativement, les subsides 2021, pour un montant de 23.000€, aux clubs sportifs ansois répondant aux critères.

D'autres aides existent bien sûr dans le contexte de la crise sanitaire et l'Eche-

vin des sports, Philippe Saive, est à la disposition des clubs pour les renseigner en matière de soutiens possibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contacts :
Echevinat des Sports : 04 247 72 52.
Mail : claudia.musardo@ans-commune.be



Décembre 2019, l'Echevin des Sports marque son soutien aux clubs sportifs réunis pour l'occasion. La pandémie est passée par là mais la volonté de soutien est plus que jamais d'actualité

Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be

Claudia Musardo : claudia.musardo@ans-commune.be



Protégez-vous, protégez-nous...



Anne-Marie Libon, Echevine de l'Informatique

Ne perdez plus rien et simplifiez-vous la vie!

Durant ces périodes de confinement, vous avez certainement eu l'occasion de faire du tri dans toute cette paperasse conservée dans les tiroirs, les classeurs ou les cartons. Et vous avez retrouvé des documents que vous aviez longtemps cherchés en vain : contrat de travail, contrat d'assurance, acte de propriété, diplôme, factures, protocoles médicaux, ...

C'est peut-être le moment de penser à une administration digitale... pour centraliser tous ces papiers importants à 1 seul endroit.

Une solution existe :

le **COFFRE-FORT DIGITAL PERSONNEL**



C'est simple, facile, gratuit, ultra-sécurisé! Et c'est par ici <https://www.izimi.be/fr/>

Il vous suffit de créer votre compte personnel et de télécharger tous les documents personnels que vous souhaitez retrouver dans votre coffre-fort.

Afin de les retrouver plus aisément, vous pouvez les classer dans une série de catégories prédéterminées : informations personnelles, famille, logement, immobilier, vie professionnelle, finances, possessions, santé, etc ...

Sachez que IZIMI permet de consulter automatiquement tous les actes que vous avez signés chez un notaire depuis 2014 ; plus besoin de demander copie à votre notaire.

Si vous le souhaitez, la plateforme permet aussi de partager vos documents avec les personnes de votre choix : votre conjoint, vos enfants ou le notaire de votre choix. Pour ce faire, vous devrez les inviter à s'inscrire sur IZIMI.

Il est important de signaler que cette application a été créée par la Fédération du notariat belge (Fednot). C'est un gage de sécurité car les notaires, en leur qualité d'officiers publics, ont une obligation d'impartialité et de neutralité et vous garantissent la confidentialité de vos données ; contrairement aux géants du web qui les contrôlent ou aux entreprises privées qui les utilisent à des fins commerciales.

D'ailleurs, pour vous connecter, vous devez utiliser l'application d'identification ITSME ou avec votre lecteur de carte d'identité, ce qui garantit que personne d'autre que vous ne peut y accéder.

Et, de ce fait, l'échange et le partage de données avec IZIMI est nettement plus sûr qu'un échange traditionnel d'e-mails.

En outre, cette plateforme pourra facilement vous tenir au courant d'un changement de législation, d'une nouvelle loi ou autres procédures.

IZIMI, c'est **une tranquillité d'esprit, une aide administrative pour aujourd'hui mais également pour demain.** En effet, en cas décès, le notaire pourra simplement procéder au transfert des fichiers du coffre-fort du défunt à ses héritiers.



Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@dans-commune.be - Contact : Philippe Michel - 04 247 72 41 - Courriel : philippe.michel@dans-commune.be

Protégez-vous, protégez-nous...





Christopher Gauthy,

Echevin en charge des Affaires économiques
et Président de l'ADL

Réouverture des salons
de coiffure et autres métiers
de contact : enfin ils peuvent
vous recevoir à nouveau!



Quoi de mieux que de se sentir bien dans sa peau, de la tête aux pieds, jusqu'au bout des ongles et des cils ?

Ça y est, depuis le 13 février, les coiffeurs peuvent à nouveau vous accueillir et depuis le 1^{er} mars, c'est au tour des autres métiers de contact.

Cette reprise concerne les salons de coiffure et barbiers, les instituts de beauté, les bancs solaires non automatisés, les pédicures non médicales, les manucures, les salons de massage, y compris aussi le shiatsu, la réflexologie et l'acupuncture, les salons de tatouage et de piercing.

Le printemps arrive, de quoi donner envie de se faire chouchouter après ces longs mois de confinement.

Alors soutenons-les!

Offrez-vous un soin, un massage, une coupe de cheveux. Et n'oubliez pas qu'il est toujours agréable de recevoir ce genre de cadeaux. La plupart des salons acceptent les chèques commerces ansois post Covid ou font des bons cadeaux.

Tout est mis en œuvre pour que la sécurité de tous soit respectée.

Ils ont besoin de nous.

[#ansmesachats](#)

Retrouvez la liste des salons de coiffure, instituts de beauté et tatoueurs sur la page d'accueil du site communal www.ans-commune.be



Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : marianne.grella@ans-commune.be



Protégez-vous, protégez-nous...



Yves Parthoens,

Président du CPAS
en charge des Affaires sociales



CPAS / la tête de l'emploi

« La Covid n'a pas réussi à tout détruire ». Voilà ce que j'écrivais en guise de conclusion de mon article sur le département du CPAS appelé « La Boussole », proche des jeunes et des familles, dans l'Ans Infos de février dernier.

On pourrait en dire – presque – autant pour la réinsertion socio-professionnelle menée par le CPAS d'Ans. Le service qui lui est dédié est composé de travailleurs sociaux, d'un gradué en psychologie et d'une « webmaster ».

La Mission

Ce service est installé rue des Écoles n°11. Il répond à une des missions importantes du CPAS qui consiste à aider ses usagers à réintégrer le monde du travail. Il ne se limite cependant pas à ce public, car il prodigue aussi des conseils à tous les demandeurs d'emploi de la commune qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement. Il gère également un site internet dédié aux chercheurs d'emploi en région liégeoise, dont la vocation est de centraliser de nombreuses informations utiles www.latetedelemploi.be

Les agents d'insertion assurent, au cours d'entretiens individuels, le coaching des demandeurs d'emploi et leur apportent toute forme d'aide pouvant contribuer à l'aboutissement de leur projet de travail. Ils réalisent leur bilan professionnel et leur fournissent les outils nécessaires à la recherche d'un emploi, tels que connaître les filières de recherche, rédiger un CV percutant et une lettre de motivation ou se préparer à un entretien d'embauche. Si nécessaire, les « coachs » recherchent avec eux une formation ou tout autre dispositif susceptible de les mener vers l'emploi.

En 2020, le service a effectué le suivi de 190 bénéficiaires. Cinquante-trois personnes ont participé aux modules de « Job Coaching » décrits plus haut et soutenus par l'Union Européenne à travers le « Fonds Social Européen ». Parmi ces 53 personnes, 20 ont connu dès 2020 un parcours positif, soit par l'emploi – 17 personnes – soit par la formation – 3 personnes – tandis que d'autres poursuivent encore leur accompagnement par le service en 2021.

Soulignons que la crise « Covid » a bousculé le fonctionnement habituel du service et qu'après une brève période d'arrêt, le travail a repris par la création de groupes restreints. L'acquisition d'un tableau numérique, nouvel outil, a permis aux participants de se familiariser à la recherche d'emploi sur Internet, devenue nécessaire voire indispensable. Au cours de la deuxième vague Covid, le même travail a été maintenu sous forme d'entretiens individuels.

La Tête de l'Emploi, www.latetedelemploi.be

Ce site a pour objectif de permettre aux chercheurs d'emploi de consulter les offres d'emploi, de postuler en ligne en accédant à la rubrique « jobs » et à la page de recrutement de 800 entreprises, de trouver une formation professionnelle ou encore de recevoir des conseils sur leur CV. Celui-ci a, en 2020, compté jusqu'à 19.000 connexions par mois et récolté 2.361 « j'aime » sur la page Facebook... qui affirme, de façon péremptoire, que les personnes sans emploi ne cherchent pas du travail ?

Mises à l'emploi subsidiées

Ces efforts – pour enrichissants qu'ils soient – n'auraient cependant pas vraiment de sens s'ils ne débouchaient sur le plus de résultats concrets possibles. C'est ainsi qu'au 31 10 20 20, outre les entrées en formation qualifiante, 71 contrats avaient été initiés ou étaient en cours, principalement sous la forme de « article 60 » en référence à l'article 60§7 de la loi organique du 8/07/1976 et dans lequel le CPAS devient employeur, ou encore sous forme de contrat « SINE » à savoir des contrats dans le secteur de l'économie sociale d'insertion pour lesquels, outre les réductions de cotisations sociales, le CPAS verse des allocations de réinsertion.

Soulignons le partenariat fructueux avec la commune d'Ans. En effet, de nombreux



services ont accueilli des travailleurs sous contrat art.60, notamment les services travaux, environnement, population, état-civil, le plan de cohésion sociale et les gardiens de la paix. D'autres partenaires ont également soutenu le CPAS dans son action. Il s'agit de l'Agence Immobilière Sociale, en abrégé « AIS », présidée par le Bourgmestre Grégory Philippin, de l'intercommunale de soins spécialisés « ISOSL », de l'ASBL « La Bourrache », entreprise de formation par le travail en parcs et jardins, ou encore l'ASBL « Lire et Écrire » spécialisée en alphabétisation et apprentissage du français langue étrangère. Pour l'année 2021, pas moins de 41 contrats ont été budgétisés, soit un coût net d'environ 150.000 euros, pour plus d'un million d'euros de dépenses brutes.

Gageons que la contribution financière des citoyens soit bien placée dans la valeur travail : le travail ne peut être une loi sans être un droit, a écrit Victor Hugo dans « Les Misérables ».

Coordonnées :

Service de Réinsertion du CPAS
Rue des Écoles 11 à 4430 Ans
Joignable du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 ou sur rendez-vous
Patrick DELARGE – patrick.delarge@ans-cpas.be – 04/247.74.43

Yves Parthoens, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : 04 247 74 10

Protégez-vous, protégez-nous...



LE CPAS PEUT VOUS AIDER



- AIDE AU LOGEMENT
- AIDE POUR FAMILLES EN DIFFICULTÉ
- BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ
- AIDE FINANCIÈRE
- AIDE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
- AIDE MÉDICALE
- FACTURES IMPAYÉES

CPAS ANS

**AIDE SPECIALE COVID
NON RESERVEE
AUX BENEFICIAIRES DU REVENU
D'INTEGRATION SOCIALE (RIS)**

MÊME SI C'EST NOUVEAU POUR VOUS,
N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT
AVEC LE CPAS D'ANS AU 04/247.74.10
ou AUX NUMÉROS SUIVANTS :

- ERIC MOISSE : 04/247.74.03
- CÉCILE COLINET : 04/247.74.04

OU ENCORE PAR MAIL :

- eric.moisse@ans-cpas.be ou
- cecile.colinet@ans-cpas.be ou
- accueil@ans-cpas.be

AVEC LA CRISE COVID19, VOTRE SITUATION A PEUT-ÊTRE CHANGÉ !

CPAS D'ANS, RUE EDOUARD COLSON, 148 À 4431, ANS-LONCIN OU RUE DE L'YSER, 50 À 4430, ANS

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.

<p>EN CAS D'URGENCE</p>	<p>En cas d'urgence médicale, appelez le 112 ambulance et pompiers.</p>	<p>En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le 101 Police.</p>
	<p>+ SOS</p> <p>En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au 0800 32 123 7j/7, 24h/24.</p>	<p>En cas de violence sexuelle (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.</p>
<p>DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE</p>		
<p>Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be</p> <p>Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO</p>	<p>Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de Praxis</p>	<p>Vous avez besoin de parler, appelez Télé-Accueil au 107 7j/7, 24h/24</p>
<p>En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, épousement parental, appelez SOS Parents au 0471 414 333 7j/7, de 8h à 20h</p>	<p>Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe SOS Enfants de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au 103 9h à minuit, 7j/7</p>	<p>Vous avez été victime de violence sexuelle, appelez SOS Viol (pour adulte et adolescent-e) au 0800 98 100 ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sitool.net/chat</p> <p>Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site</p>
<p>Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? > Link naar de Nederlandstalige versie</p>		

Agenda

Les vacances de Pâques approchent, le moment idéal pour une sortie avec les enfants. Alors pourquoi ne pas opter pour une visite dans un lieu qui va vraiment marquer les esprits ?

Le château de Waroux fait la part belle aux petits visiteurs avec l'exposition Joan MIRÓ qui rend une sélection d'œuvres très accessibles aux plus jeunes. On a parfois dit de lui qu'il peignait à la manière d'un enfant. Joan Miro est pourtant l'un des plus grands peintres du 20^e siècle. Avec les couleurs, les formes et les matériaux de ses œuvres, il éveille leur imaginaire et provoque 1001 questions ... L'exposition se structure autour de plusieurs thématiques : la guerre d'Espagne, le surréalisme, la simplicité, le rôle de l'enfance et la liberté.



Joan MIRÓ, une exposition à vivre en famille jusqu'au 25 avril 2021, du mardi au dimanche, de 14 à 18heures.

Poursuivez la visite, par un bon bol d'air dans le parc du château, aux arbres centenaires.

Château de Waroux, 301, rue de Waroux à 4432 Alleur.

Dossier « Découvrir l'expo en s'amusant », à retirer gratuitement à l'accueil. « Ticket famille » à 20€ (2 adultes – 2 enfants). Tous renseignements : <http://www.chateau-waroux.be/> ou 04 247 72 73 – 04 371 98 38

Protégez-vous, protégez-nous...





Le Fort de Loncin... ... Histoire d'une renaissance

Le Fort de Loncin est aujourd'hui un des fleurons du tourisme mémoriel.

Pour rappel, le 15 août 1914, à 17h20, suite au 25^e impact d'un obus tiré par la Grosse Bertha, les 12 tonnes de poudre qui se trouvent dans la poudrière explosent, écrasant sous les décombres une grande partie de la garnison.

Dans les années 70, le fort se trouvait à l'état d'abandon, les fossés étaient remplis de débris et la nécropole faisait l'objet de pillages de la part d'individus peu scrupuleux.

En 1974, à l'initiative de Maurice Wafflard, est né le Front de Sauvegarde du Fort de Loncin.

Son objectif : lui rendre un aspect digne du sacrifice des hommes du Commandant Naessens et créer un musée retraçant son histoire tragique.

Aujourd'hui, enrichi d'un parcours scénographique permettant aux visiteurs de se mettre dans la peau d'un soldat et de revivre les événements dramatiques d'août 1914, le fort, classé désormais au patrimoine wallon, occupe une place importante dans la mémoire collective.

Informations pratiques :

Réouverture du Fort de Loncin dès avril 2021 : Musée et parcours avec audioguide dans le Fort, ouverts les samedi et dimanche de 14 à 18h. Pour les groupes de 10 personnes au moins, possibilité de visite tous les jours sur réservation préalable.

Renseignement : 04 246 44 25 ou 0498 387 693

Pour en savoir plus sur le sauvetage du Fort de Loncin et son histoire, consultez notre site dédié à l'histoire d'Ans.

<https://bibliotheca.ans-commune.be>

Bibliotheca Ans, c'est un site entièrement dédié à l'histoire d'Ans. Vous y découvrirez des centaines de photos anciennes de nos villages, l'histoire de nos noms de rues, des cartes....Il s'enrichit en continu....découvrez «**Le Fort de Loncin et la Bande à Bonnot**», «**De sinistres visiteurs au Fort de Loncin**» ainsi que «**On a retrouvé le soldat Noël Ledouble**».

www.bibliotheca.ans-commune.be

La bibliothèque virtuelle pour vous plonger dans l'histoire d'Ans- Alleur- Loncin et Xhendremael

Bibliotheca Ans



Aujourd'hui plus que jamais,

Je soutiens les commerçants



ANS

MA COMMUNE mes achats

**Les chèques post COVID 19
restent valides jusqu'au 31
mars 2021...**

Pour tous renseignements :
Agence de Développement Local
adl@ans-commune.be
04 247 72 95 ou 93

Collecte des déchets verts



La collecte des déchets verts en porte-à-porte (1 m³ maximum) reprendra dès début avril et sera assurée jusqu'à mi-novembre par les services communaux.

Quand ? Toutes les deux semaines

Comment ? Les déchets de tonte, feuilles, petits branchages, seront placés de préférence dans des conteneurs (poubelles) rigides ou sacs à végétaux en polypropylène tissé, lesquels seront déposés sur votre trottoir après avoir été vidangés.

Il y a lieu de noter que les déchets organiques (déchets de cuisine, restes alimentaires, litière biodégradable...) ne sont pas des déchets verts et doivent trouver place

dans les conteneurs organiques verts. Les branchages plus importants seront rassemblés en fagots dont la longueur ne pourra dépasser 1m20.

Le service de l'environnement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



ALLEUR

LUNDI

Rue de l'Aîte, Alouettes, A. Combattants, A. Pickman, Aubépinés, Chardonnerets, Château, E. de Harzir, Fauvettes, F. Mitterrand, G. Reynen (entre Sucrerie et Militaire), G. Truffaut, Allée des Hirondelles, Jupsin Cité, Militaire, Mimosas, Muguets, Orchidées, Péville, Pruniers, Résistance, Sucrerie, Tarins, Vallée, Verdiers, Waroux, Drève de Waroux

MARDI

Américains, Baille, Charrons, Del'Mé, E. Colson (Albert à Jemeppe), El'Và, Enclos, F. Ennot (H. Streele à R. Astrid), Fort, G. Leman, H. Souris, H. Streele, Industrie, Kennedy, Kerstenne, L. Dewonck, Loncin, Mayeur, Moulin, Nolden, Petite Vâ, R. Schuman, R. Astrid, R. Albert, Roua, Sart, T. Grisard, Vanderweye, Verte

MERCREDI

Abbaye, Acacias, Al'Trappe + cité, Berger, Bloquettes, I. Bourdouxh, Bolsée, Bouleaux, C. Demblon, Energie, Expension, F. Ennot (entre H. Streele et Petite Ville), Floréal, Gosserie, Grédédar, Hombroux + place, Informatique, J. Magils, J. Pauly, G. Reynen (Sucrerie et Hombroux), Lantin, Lugéa, Mabîme, Malvoie, Messes, N. Unies, Oveyes, Parc, Parc industriel, Petite Ville, Peupliers, Pocha, Progrès, R. Oury, Tilleul, Tolle, Union, W. de Hombroux, Wallonie

JEUDI

Etourneaux, Hayette, Jupsin, R. Baudouin

LONCIN

JEUDI

XHENDREMAEL

VENDREDI

ALLEUR - LONCIN - XHENDREMAEL

Semaine du 05/04 au 09/04

Semaine du 19/04 au 23/04

Semaine du 03/05 au 07/05

Semaine du 17/05 au 21/05

Semaine du 31/05 au 04/06

Semaine du 14/06 au 18/06

Semaine du 28/06 au 02/07

Semaine du 12/07 au 16/07

Semaine du 26/07 au 30/07

Semaine du 09/08 au 13/08

Semaine du 23/08 au 27/08

Semaine du 06/09 au 10/09

Semaine du 20/09 au 24/09

Semaine du 04/10 au 08/10

Semaine du 18/10 au 22/10

Semaine du 01/11 au 05/11

ANS

LUNDI

Ateliers, B. Planchard, Bleuets, Bonne Fortune, Briquetterie, Doumier, Fabrique à l'huile, Ferme, Forges, Français, G. Magnée, H. Alexandre, Italie, J. Jaurès, J.J. Merlot, Moissons, Monfort (à partir du 116), Monténégro, Othée, Pinsons, Plan Incliné partie haute, W. Jamar, Zoning

MARDI

A. Renard, Caisserie, Coopération, F. Heine (cour), Creuhy, Ecoles, Europe, Evrard, H. Delvaux, J. Servais, L. de Brouckère, Libération, M. Foch, Monfort (jusqu'au 108), Paix, Pasteur, du Périgord, G. Simenon, Montesquieu, Plaine Impasse, Ponts, R. Oury, Station, Yser

MERCREDI

A. Lekeux, A. Anten, Brignoul, Cimetière (building et impasse), Clémenceau, Clercs, C. Fontaine, D. Houdret, Egalité, Esplanade Légia, F. Ferrer, Fontaine, Houdret, Hubin, J. Walin, J. Wauters, L. Hérion, L. Masset,

Léon Dolhen, M.J. Mouffart, Nicolai, P. Wilson, Point de vue, 15 Août, S. Dister, S. Gouverneur, Serbie, Sous le Bois, Tiges

JEUDI

Archers, Champs d'Aviation, Cimetière, Cultivateurs, H. Lonay, Haut Douy, H. Denis, J. Dejardin, J. Volders, Légia, Limite, Long Sentier, Longue, N. Kinet, P. Janson, P. Lecharlier partie haute, Puits du Levant, 14 verges, Ruisseau, Tonne, 3 Rois, Wallons, N. Gelon, Simone Veil

VENDREDI

Anglais, Bonne Nouvelle, Basse-Cour (jeudi), Centre, Commerce, Crèche, Laguesse, Haute, Terminus, Mattéoti (Place), Ouest, P. Lecharlier partie basse, Plan Incliné partie basse, Vicinal

LE SERVICE ENVIRONNEMENT RESTE À VOTRE SERVICE POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

ANS

Semaine du 12/04 au 16/04

Semaine du 26/04 au 30/04

Semaine du 10/05 au 14/05

Semaine du 24/05 au 28/05

Semaine du 07/06 au 11/06

Semaine du 21/06 au 25/06

Semaine du 05/07 au 09/07

Semaine du 19/07 au 23/07

Semaine du 02/08 au 06/08

Semaine du 16/08 au 20/08

Semaine du 30/08 au 03/09

Semaine du 13/09 au 17/09

Semaine du 27/09 au 01/10

Semaine du 11/10 au 15/10

Semaine du 25/10 au 29/10

Semaine du 08/11 au 12/11

environnement@ans-commune.be

Tél : 04/247.72.24



La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale. Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale).**

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également à votre disposition.

11millionsderaisons.be

“Je le fais pour pouvoir
très vite reprendre ma
grand-mère dans les bras.”



6 RÈGLES D'OR CONTRE LE CORONAVIRUS

11 MILLIONS DE RAISONS DE TENIR BON

.be



Pensez aux personnes vulnérables

Une initiative des autorités belges